

EXTRAIT DES STATUTS
DE L'ASSOCIATION,
PRÉCISANT LES CONDITIONS
DE L'ADHÉSION
(art. 6 à 10)

Art. 6 - L'Association se compose de:

3° / Membres associés

Sont considérés comme tels ceux qui auront payé la cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur. Ils bénéficient de l'information périodique de l'Association et de tarifs préférentiels sur les activités de l'Association.

4° / Membres bienfaiteurs

Sont considérés comme tels ceux qui auront payés une cotisation annuelle plus élevée, dont le montant minimum est fixé chaque année par le Comité Directeur. Ils sont invités à certaines prestations, bénéficient de l'information périodique de l'Association et de tarifs préférentiels sur les activités de l'Association. (...)

Art. 7 - Adhésion

Pour être membre de l'Association, il faut formuler sa demande par écrit, celle-ci devant être acceptée par le Comité Directeur ; un éventuel refus n'a pas à être motivé. En outre, pour les personnes mineures de 18 ans désirant devenir membre, une autorisation parentale sera nécessaire.

Le Comité Directeur statue lors de chaque réunion sur les demandes d'adhésion présentées.

Art. 8 - Les membres de l'ADEMAS s'interdisent:

De faire usage de leur titre de membre de l'Association dans toute activité publique ayant un caractère confessionnel, politique ou syndical.

De tenter d'imposer, par quelque moyen que ce soit, leur opinion confessionnelle, politique ou syndicale au sein de l'Association.

Art. 9 - Radiation

La qualité de membre de l'Association se perd par la démission, le décès, ou la radiation prononcée pour non paiement de la cotisation, pour infraction aux présents statuts ou pour motif grave par le Comité Directeur (...).

Art. 10 - Responsabilité

Les membres de l'Association ne sont responsables que des engagements qu'ils ont contractés personnellement.

ADEMAS, Association d'exploitation du matériel Sprague - Association loi de 1901 à but non lucratif - Journal officiel du 29/04/1992 • L'ADEMAS est indépendante de toute entreprise de transport public.

Informations et adhésions :

ADEMAS

15 rue Erlanger - F 75016 Paris

secretariat@ademas-assoc.com

site - <http://ademas-assoc.com>

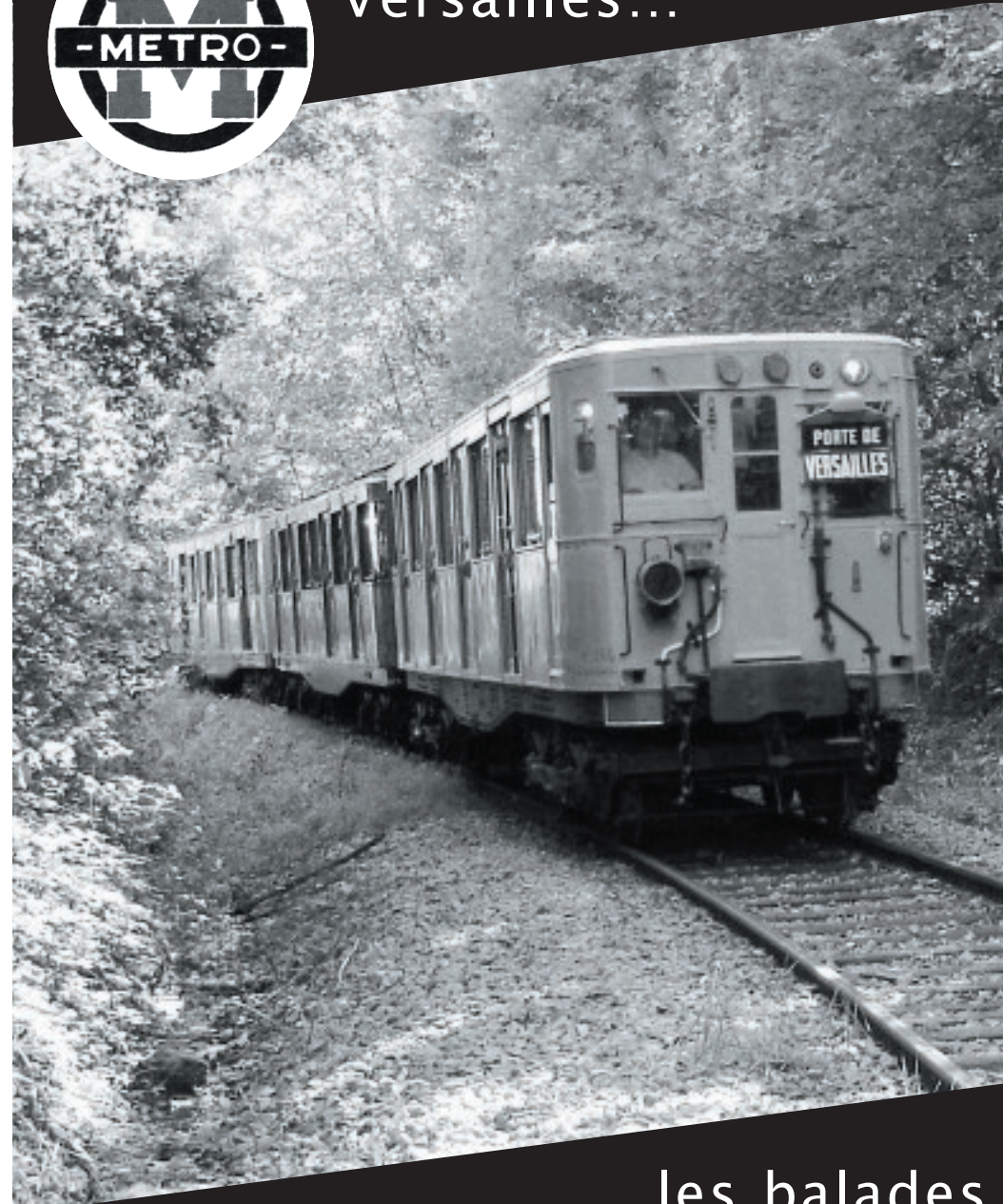
blog - <http://ademas.over-blog.fr>

Tél.-Fax. : 01 43 07 17 70 ed. 12/10

Pour adhérer, retourner ce bulletin accompagné de l'adhésion correspondante à :
ADEMAS
15 rue Erlanger
F - 75016 Paris



un métro à
Versailles...



... les balades
dans le métro
<http://ademas-assoc.com>

LES BALADES DANS LE MÉTRO

Des visites-conférences à la découverte du métro sont proposées chaque mois, en général sur une matinée le week-end.

Durant ces circuits, les visiteurs bénéficient d'un panorama général sur le métro : des projets aux premières lignes, les méthodes de construction des ouvrages (tunnels, viaducs, traversées de la Seine), l'évolution des aménagements (des accès Guimard aux réalisations contemporaines, les styles décoratifs des stations) et le matériel roulant. Nous visitons enfin quelques sites méconnus, certains inaccessibles au public. Le stand de documentation de l'Association est proposé en fin de balade.

© RATP

En couverture :
Après plus de 50 ans de loyaux services dans les tunnels parisiens, certaines voitures prennent une retraite active – à un rythme paisible – sous le soleil de l'Île-de-France !
(Photo D. Craquelin)

Ci-dessous :
Visite d'une section de tunnel ... datant du XVII^e siècle !
(photo Martin Loyer)



Le métro a fêté ses cent ans en 2000. Il transporte aujourd'hui quotidiennement 3 millions et demi de voyageurs mais reste au fond trop méconnu. Fondée en 1992, l'association ADEMAS s'est donné pour but la mise en valeur de son patrimoine historique :

- par l'organisation de visites de découverte du réseau ;
- par la sauvegarde et la restauration de véhicules anciens représentatifs, en vue de circulations autonomes sur un réseau situé dans un bel environnement.



Photo J. Pepinster

UN MÉTRO À VERSAILLES

Depuis 1995, l'ADEMAS préserve et restaure des voitures anciennes du métro menacées de disparition. Nous travaillons régulièrement avec la RATP pour participer à cet effort de mise en valeur du patrimoine métro. La collection de l'association se compose d'une douzaine de véhicules – ou structures de véhicules – représentatifs de l'histoire du métro de 1900 à 1952 ; cette collection est actuellement hébergée sur deux sites.

Deux rames de l'association circulent, plusieurs fois par an, sur la ligne circulaire du camp des Matelots à Versailles (les Journées du Patrimoine 2010 ont accueilli 2500 personnes). Un travail considérable reste à accomplir pour perfectionner et augmenter le nombre de voitures aptes à transporter les visiteurs sur ce site.

L'autre partie de la collection se trouve conservée en Mayenne angevine, dans une propriété privée classée, où une voie de manœuvre de près de 400 mètres a été posée par les membres de l'association.

REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !

Tout en soutenant une initiative originale, vous bénéficiez, ainsi que votre famille ou vos amis, d'un tarif préférentiel accordé lors de la plupart de nos activités inédites. Vous recevrez trimestriellement notre gazette, intitulée "Bonne Nouvelle".

L'Association d'exploitation du matériel Sprague vous propose de participer, en fonction de vos envies et de vos disponibilités, aux travaux de restauration des véhicules conservés au camp des Matelots. Dans un cadre privilégié situé en lisière du parc du Château de Versailles, vous pourrez ainsi contribuer, dans une ambiance amicale, à la réussite de notre projet commun. Il n'est pas nécessaire d'avoir d'importantes connaissances techniques pour rejoindre l'équipe (elles sont toutefois fort appréciées !).

Le cas échéant, merci de communiquer toutes précisions utiles à ce sujet sur le bulletin d'adhésion.

BULLETIN D'ADHÉSION

Adhésion et règlement en ligne possible par Paypal sur le site internet de l'association

Nom

Prénom

Adresse

CP et ville

Téléphone

Courriel

Date de naissance*

Profession*

Comment avez vous connu l'ADEMAS?*

*champs facultatifs

ADHÉSION À L'ASSOCIATION

Je soussigné (prénom, nom)

souhaite adhérer à l'ADEMAS (association loi de 1901).

Date et signature obligatoire

COTISATION ANNUELLE

MEMBRE ASSOCIÉ

La cotisation annuelle est de 30 EUR.

..... EUR

MEMBRE BIENFAITEUR

Les membres bienfaiteurs apportent une contribution de 50 euros (ou plus !)

..... EUR

Souhaitez-vous participer aux activités publiques ou de promotion ?

aux travaux sur les véhicules ?

Souhaitez-vous recevoir le bulletin :
par courriel, en couleurs ?

par la Poste, en noir et blanc ?